

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5.02.2020

Présents : B.GOUZIN, JL.RANDON, R.POUJOL, C.MACIAS-ADICEOM, S.CAMPS, A.GOBERT-JULIEN
R.ALLEXANT, B.BAUTOU, E. PONS, M.MURCIA, P.BILLET

1. Approbation du compte rendu du conseil du 6 novembre 2019

Approuvé à l'unanimité.

2. Modification des statuts d AGEDI

Le syndicat AGEDI, structure de mutualisation informatique, constitué actuellement en syndicat mixte fermé, va passer en syndicat mixte ouvert, procéder au renouvellement de ses instances dirigeantes et doit donc modifier ses statuts pour les adapter à la réglementation en vigueur.

A l'unanimité des membres présents, le conseil approuve les modifications statutaires et autorise le maire à effectuer les démarches nécessaires pour valider les nouveaux statuts.

3. Campagne d'attribution des arbres

Dans le cadre de son action « Hérault Environnement », le département 34 lance le projet « 8 000 arbres par an ». Cette action vise à encourager les communes à intégrer des arbres dans leur projet d'aménagement et contribuer ainsi à l'amélioration du cadre de vie, à lutter contre le réchauffement climatique et maintenir notre biodiversité. Le département assure l'achat et la livraison des arbres, les communes devant prendre en charge les plantations et l'entretien des espèces adaptées à notre territoire.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal accepte la cession de 40 arbres qui seront plantés dans des espaces publics communaux, et autorise le maire à signer les actes correspondants.

4. Renouvellement de la convention « médecine préventive »

Mr le Maire présenta au conseil la nouvelle convention avec le centre de gestion 34 qui définit les modalités d'intervention du pôle « médecine préventive » auprès de ses agents communaux. Cette convention prend effet au 1^{er} janvier 2020 pour une durée de trois ans reconductible.

5. Création de postes au tableau des effectifs

Mr le Maire propose :

-la création d'un emploi d'adjoint technique principal 2eme classe pour constater l'avancement de grade de l'adjoint technique de la commune.

-la création d'un emploi d'agent spécialisé principal 1ere classe pour constater l'avancement de grade de l'ATSEM.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal autorise le maire à créer les postes correspondants et à inscrire les crédits nécessaires au budget de la commune.

6. Augmentation du loyer de l'appartement au-dessus de la mairie

Notre locataire a résilié le bail de l'appartement pour le 26 mars 2020.

Le loyer n'ayant pas été révisé depuis plusieurs années, Mr le Maire propose d'actualiser le loyer mensuel et de le porter à 540€ plus 10€ de charges.

A l'unanimité des membres présents, le conseil se prononce favorablement sur cette proposition.

7. Convention avec Hérault THD Covage

Dans le cadre d'une convention de délégation de service public pour la conception, l'établissement et l'exploitation d'un réseau très haut débit sur le département de l'Hérault, le délégataire Hérault THD Covage sollicite la commune pour obtenir l'autorisation de passer le réseau de fibre optique au niveau de la façade de l'immeuble situé 7 le Planol.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal autorise le Maire à signer cette convention.

8. Travaux rue du pont neuf

Les travaux de requalification de la rue du pont neuf seront engagés à la fin du premier trimestre. Les entreprises attributaires du marché des réseaux eau et assainissement ont été choisies par la CCVH. Hérault énergie procèdera ensuite aux travaux de rénovation des réseaux secs (éclairage public...)

En ce qui concerne les travaux de voirie qui sont de la responsabilité de la commune, le marché est attribué de même que le marché de construction d'une passerelle « piéton » sur l'Argenteille. La décision a été prise de procéder avec le concours du département, au réaménagement du carrefour rue du pont neuf route de St André.

9. Point sur le PLU

Jean Louis Randon est invité à faire le point sur le projet de modification du PLU.

En préambule, il rappelle le courrier de la DDTM du 29.10.2019 sous la signature du sous-préfet de Lodève, qui nous a signifié que seule l'ouverture à l'urbanisation du secteur nord de la zone 2AU d'une surface de 7786m², délimité par la rue des câpriers et le chemin des Bourgnous pourrait être envisagée sous réserve que soit réalisé le bouclage des réseaux eau et assainissement, que soit apportée la justification de l'adéquation besoins/ressources quant à la capacité de desserte en eau potable de cette zone et que soit augmentée la densité des constructions pour répondre aux objectifs nationaux de réduction de la consommation de l'espace.

Jean Louis Randon informe le conseil du déroulement de la procédure depuis le 29.10.2019 :

- envoi en date du 9.12.2019 d'une demande de dérogation au Préfet pour obtenir l'autorisation d'ouverture de la zone.
- saisine du syndicat du SCOT en date du 9.12.2019.
- envoi du dossier aux personnes publiques associées (PPA) pour avis le 9.12.2019.
- présentation le 17.12.2019 du dossier à la CDPENAF (commission départementale de protection des espaces naturels agricoles et forestiers).

Il indique que nous devrions recevoir prochainement une réponse positive du Préfet, la CDPENAF et le syndicat SCOT nous ayant indiqué oralement qu'ils rendraient un avis favorable à notre projet.

A réception du courrier du Préfet, nous pourrions procéder au lancement de l'enquête publique qui pourrait se dérouler durant les mois Mars et Avril. Le projet, éventuellement modifié pour tenir compte des avis des PPA, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur, sera ensuite présenté au conseil municipal pour approbation.

Jean Louis Randon présente ensuite aux membres du conseil municipal les principaux éléments du projet de modification du PLU et notamment :

- l'évolution démographique de la commune sur la période 2010/2019. A ce jour la commune compte près de 480 habitants.
- les projections démographiques 2020/2030 sur la base de scénario modéré de +1.50% l'an.
- l'étude de densité du réseau urbain environnant en rappelant que l'Etat demande une densité minimale de 10 logements par hectare pour limiter la consommation du foncier.
- la présence des réseaux sur la zone concernée qui conditionne l'ouverture à l'urbanisation en précisant que le bouclage des réseaux EP/EU sur le secteur nord est programmé par la CCVH en 2020/2021.
- l'approche paysagère en mettant l'accent sur les enjeux liés aux vues emblématiques sur la Séranne, le rocher des vierges et le mont Baudille.

-l'analyse environnementale avec la présence d'une espèce protégée : le lézard ocellé sur le muret longeant le chemin des Bourgnous.

-les orientations d'aménagement et de programmation qui définissent les conditions d'aménagement et d'équipement de la zone. Elles permettront d'une part d'intégrer la greffe urbaine dans le fonctionnement général du village, d'autre part d'inscrire le nouveau quartier dans son environnement naturel et paysager reflétant l'identité rurale de la commune.

10. Questions diverses

Mr le Maire informe le conseil de la décision du Conseil Départemental de procéder à l'abattage de deux platanes :

-l'un sur la route de St saturnin pour permettre l'accès des poids lourds en provenance de la déviation au château de Jonquières.

-l'autre route de St André près du jardin public en raison des désordres causés à la chaussée entraînant des difficultés de circulation pour les véhicules empruntant cette voie.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h.